



5^{ème} réunion du Comité d'Orientation Stratégique

Conclusions

8 juin 2018, Bruxelles

1. L'Union européenne (UE), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont tenu la cinquième réunion du Comité d'Orientation Stratégique (COS) à Bruxelles, en Belgique, le 8 juin 2018. Cette cinquième réunion à laquelle ont pris part les Ordonnateurs Nationaux de la région, a permis de prendre des décisions importantes et de faire des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional du 10^{ème} et 11^{ème} FED.
2. La réunion a été co-présidée par S.E. M. Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO et S.E. M. Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA, pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi que par Mme. Carla MONTESI, Directrice Afrique de l'Ouest et Centrale de la Direction Générale DEVCO, en présence du Service européen pour l'action extérieure.
3. Dans leurs déclarations d'ouverture, les Co-Présidents et M. Stefano MANSERVISI, Directeur Général de la Direction Générale DEVCO se sont réjouis des résultats de la *Conférence de haut niveau sur l'emploi et la croissance* organisée conjointement par l'UE, l'UEMOA et la CEDEAO et qui s'est tenue à Bruxelles le 7 juin 2018. La création d'emplois de qualité et une croissance économique inclusive demeurent des priorités pour l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Les coprésidents ont souligné la nécessité de conjuguer des politiques efficaces et des soutiens appropriés pour accélérer les investissements durables. En particulier, les parties ont rappelé l'importance du Plan d'Investissement Extérieur et les rôles des institutions financières intermédiaires, y compris les banques régionales de développement. Aussi ont-ils relevé la nécessité de l'appropriation de ces nouveaux instruments de financement par les parties prenantes. Les deux parties ont rappelé l'importance de l'intégration régionale comme moteur essentiel de la stabilité et du développement durable. Ils ont salué les progrès dans la mise en œuvre des programmes régionaux, notamment le financement de 17 projets de transport et d'énergie pour un montant de 360 millions d'Euros. Ils ont réaffirmé leur engagement à renforcer les efforts pour faire face aux multiples défis auxquels est confrontée la région. Ils ont confirmé la pertinence des priorités établies dans le Programme Indicatif Régional et l'importance d'une mise en œuvre efficace des programmes en vue de l'obtention de résultats concrets pour les populations de la région.

Evaluation de la coopération Union Européenne – Afrique de l'Ouest sur la période 2008-2016

4. Le COS a été informé des conclusions du projet de rapport d'évaluation de la coopération entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest sur la période 2008-2016 commanditée par l'Union européenne. Le COS a demandé que ce rapport soit transmis officiellement aux OR et aux Etats membres en vue de recueillir leurs éventuels commentaires.

Mise en œuvre des projets du PIR 10^{ème} FED

5. Le COS a noté que l'amélioration de la mise en œuvre du 10ème FED initiée en 2017 s'est poursuivie. A ce jour, 93% des fonds ont été contractés (contre 88% au dernier COS) soit un montant total de 595 MEUR, et 62% des fonds ont été payés (contre 54% au dernier COS).
6. LE COS insiste sur la nécessité de mieux capitaliser les leçons apprises de la mise en œuvre du 10ème FED en vue de la mise en œuvre efficiente des projets du 11ème FED, d'assurer la durabilité des résultats des projets à travers un leadership plus marqué des Organisations régionales dans la mise en œuvre et le suivi, ainsi que par le renforcement de leurs capacités. La coordination et la circulation de l'information doivent être encouragées notamment par l'établissement d'une plateforme d'échanges d'information. Le COS demande aux parties de s'assurer que le reliquat des fonds sera engagé avant la fin de l'année.

Approfondissement de l'intégration régionale, amélioration de la compétitivité et APE

7. Concernant l'appui à la réserve régionale de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, le COS a relevé l'urgence de la mise en place d'un comité de gouvernance du stockage ainsi que la définition de procédures de mise à disposition et de réapprovisionnement du stockage. Le COS a souligné l'importance et l'urgence de ce projet dans le cadre des crises alimentaires récurrentes dans la région.
8. Le COS a noté les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du projet d'appui au plan d'action régional de lutte contre la mouche de fruits. La problématique de la mouche des fruits persiste dans la région et représente une entrave importante aux exportations. Le COS exprime la nécessité que le projet intervienne de manière plus efficace pour répondre à ces défaillances, et qu'une stratégie assurant la durabilité des initiatives soit établie en collaboration et dialogue avec le secteur privé.
9. S'agissant de la facilitation des transports, le COS se félicite de l'opérationnalisation en cours des Postes de Contrôle Juxtaposés et relève la nécessité de renforcer la coordination entre les partenaires pour en assurer une mise en service efficace et en évaluer les impacts sur la facilitation des échanges.

10. Le COS a pris note des avancées du projet AFRITAC, notamment en matière de communication, de programmation et de coordination et recommande de continuer les efforts dans ce sens.

Gouvernance et stabilité

11. Sur l'appui au plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogue et le crime organisé, le COS a relevé que le projet a enregistré des résultats mitigés. Les initiatives du 11^{ème} FED dans ce domaine devront tirer des leçons de ce bilan. A cet effet un atelier de capitalisation sera organisé avant la fin de l'année 2018.

Appui institutionnel

12. Le COS se félicite de la mise à disposition de ressources pour le renforcement des capacités des banques régionales de développement, BOAD et BIDC (2,5 MEUR) conformément à la demande du COS de juin 2017, prend note de l'étude diagnostique en cours de finalisation et encourage les parties prenantes à mettre en œuvre rapidement les appuis aux banques.

Etat de mise en œuvre du PIR 11^{ème} FED

13. Le COS note avec satisfaction que l'identification et la formulation des programmes et projets du PIR 11^{ème} FED est en cours d'achèvement. En effet, sur une enveloppe de 1 075 millions d'euros à l'issue de la revue à mi-parcours, 973.8 millions d'euros, soit 90.59%, ont été engagés.
14. Le COS approuve le Plan Annuel d'Action (PAA) 2018 qui permettra d'engager 86.2 millions d'euros, portant ainsi le taux de fonds engagés à 99%.
15. Le COS rappelle que la mise en œuvre des projets doit se faire sous le leadership des organisations régionales et en adéquation avec leurs orientations stratégiques. Des mécanismes garantissant la redevabilité des agences d'exécution doivent être mis en place.

Paix, sécurité et stabilité

16. Le COS se félicite de l'adoption depuis le COS de juin 2017 des programmes SWAIMS et PESCAO, de trois projets contribuant à la lutte contre le crime organisé (OCWAR), du projet d'appui à l'Architecture de paix et sécurité en Afrique de l'Ouest (EPSAO) ainsi que du transfert de 5 millions d'euros en faveur de la Facilité de paix en Afrique (APF). Ces projets viennent en appui à l'action des organisations régionales visant à faire face aux défis sécuritaires qui secouent la région et aux initiatives visant à renforcer la sécurité maritime, maintenir la paix, la stabilité et la lutte contre le crime organisé.
17. Le COS prend note du début effectif du WAPIS III (système de renseignement policier d'Afrique de l'Ouest III) avec toutefois des retards de mise en œuvre observés dans certains

pays de la phase pilote. Le COS a pris note de la décision de l'UE de faire un bilan des problèmes afin de se donner les moyens d'atteindre les résultats escomptés. Par conséquent, le COS a convenu de différer l'adoption de futurs projets dans ce domaine. Le COS invite les Etats de la CEDEAO à assumer leur part d'obligation, y compris la mise à disposition du personnel adéquat et de la contrepartie financière pour le fonctionnement des Centres WAPIS.

18. Concernant les projet SWAIMS (projet d'appui à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest) et les 3 projets OCWAR (projets de lutte contre le crime organisé), le COS a relevé la nécessité d'assurer une coordination forte entre les différentes composantes du projet ainsi que d'assurer la complémentarité avec d'autres initiatives dans le même secteur. Il convient également de s'assurer que l'ensemble des contrats avec les agences de mise en œuvre soit signé avant la fin de l'année 2018.

Intégration économique régionale et commerce

19. Le COS note avec satisfaction que tous les programmes prévus pour 2017 ont été adoptés, notamment compétitivité, facilitation du commerce, transition fiscale et AFRITAC de l'Ouest. Le COS recommande que la deuxième phase du programme compétitivité Afrique de l'Ouest soit adoptée avant la fin de l'année 2018, ce qui permettra de couvrir les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest. Le COS recommande aussi l'adoption du programme « AFRITAC WEST 2 » avant la fin de l'année 2018. Ces projets économiques et commerciaux ont un rôle important dans la stratégie visant à améliorer les investissements, la croissance et la création d'emplois en Afrique de l'Ouest. Leur mise en œuvre doit se faire de manière coordonnée selon une logique de renforcement de l'intégration économique régionale.
20. Concernant le projet Facilitation des échanges, le COS a noté les progrès dans la préparation de la mise en œuvre de ce programme multi bailleurs, notamment la sélection des corridors. Il a souligné la nécessité d'assurer le maintien d'une coordination étroite et régulière entre toutes les parties prenantes au projet.

Dans les domaines des infrastructures et énergie

21. Le COS note que l'intégralité des fonds de l'AFIF (360 millions d'euros) a bien été engagée et il recommande de poursuivre les efforts visant à faire circuler l'information concernant la mise en œuvre de ces projets en mixage prêts-dons. A cet égard, le COS se félicite des informations fournies par les Institutions financières lors de cette réunion et leur demande de fournir régulièrement l'état d'avancement des chantiers aux OR. Le COS invite également les OR à poursuivre la mise en place des comités techniques mixtes pour l'ensemble des projets.
22. Au regard du succès enregistré, le COS souligne la nécessité de poursuivre le financement des projets d'infrastructure par le mécanisme de mixage prêts-dons ou tout autre mécanisme équivalent. Le COS relève l'opportunité que représente à cet égard le PEI. Il salue les orientations de la Conférence de haut niveau sur l'emploi et la croissance en Afrique de

l'Ouest et souligne la nécessité de l'appropriation de ces nouveaux instruments de financement pour la réalisation des investissements en Afrique de l'Ouest notamment dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'agro-industrie, du capital humain et de l'économie numérique. Le COS invite les OR à organiser un atelier d'identification des projets prioritaires en particulier dans le domaine des infrastructures d'énergie et de transport en vue de guider les futurs investissements.

23. Le COS note que les modalités de rétrocession aux Etats concernés des subventions reçues dans le cadre des contrats en mixage prêts-dons ont été clarifiées par la BAD et recommande que le calendrier des rétrocessions présenté soit maintenu.
24. Le COS salue les progrès importants réalisés dans la région en ce qui concerne l'élimination de l'extrême surcharge et recommande aux pays d'Afrique de l'Ouest de poursuivre les efforts pour l'application intégrale des législations régionales en matière de lutte contre la surcharge routière.

Résilience, sécurité alimentaire et ressources naturelles.

25. Le COS se félicite de la signature des conventions de financement des projets PREDIP (pastoralisme), de la gouvernance de la résilience et du PAP-BIO (ressources naturelles) qui répondent aux défis du changement climatique, de la sécurité alimentaire et des conflits grandissants entre éleveurs et cultivateurs. Il insiste sur le respect des délais de contractualisation avec les agences d'exécution.
26. Le COS prend note de la maturité du projet agro-biologie et recommande son adoption avant la fin 2018. En ce qui concerne le projet ressources naturelles, composante forêts (PAP-FOR), le COS se félicite de l'approche axée d'une part, sur la protection des ressources naturelles (zones protégées) et d'autre part, sur la promotion de leur rôle dans la création d'opportunités économiques et d'emplois. Le COS recommande son adoption avant la fin 2018.

Appui institutionnel

27. La réunion souligne l'importance de la mise en place des systèmes institutionnels efficaces et performants dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Le COS salue les efforts que font les organisations régionales à cet égard et encourage la finalisation avant la fin 2018 de la formulation des projets d'appui institutionnel aux Organisations régionales au titre du PIR 11^e FED. Conformément aux négociations dans le cadre de la revue à mi parcours du PIR 11^e FED, le COS a approuvé le désengagement des ressources de la Facilité de Coopération Technique d'un montant de 2 millions d'Euros en vue d'augmenter de 5 millions à 7 millions d'Euro l'enveloppe allouée à l'appui institutionnel aux OR. De manière immédiate les activités d'appui institutionnel pourront débiter sur les fonds réalloués du programme 10^e FED PARCI, conformément aux décisions du COS 2017.

Bruxelles, le 8 juin 2018

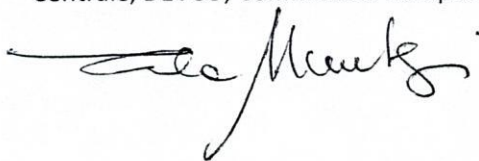
Re. **S.E. M. Jean- Claude Kassi BROU**
Président de la Commission de la CEDEAO



S.E. M. Abdallah BOUREIMA
Président de la Commission de l'UEMOA



Mme Carla Montesi
Directrice pour l'Afrique Occidentale et
Centrale, DEVCO, Commission Européenne



M. Koen Vervaeke
Directeur Exécutif Afrique
Service Européen pour l'Action Extérieure